



Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –  
29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Tél : 02-35-56-96-07 \_ Fax : 02-35-56-46-88 \_ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

## Lettre d'informations - Rentrée 2023 /2024

Yvetot, le 10/07/2023

Chers Parents,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais de ce courrier afin de vous donner les informations utiles pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire.

L'espérance, l'exigence, les projets menés au collège permettront d'amener nos élèves à donner le meilleur d'eux même, à croître, en leur donnant une reconnaissance mettant en valeur leurs capacités et leurs talents.

Je vous rappelle que la rentrée des élèves a été fixée au **Lundi 04 septembre 2023**, en fonction des horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Via le site [Ecoledirecte](https://www.coledirecte.fr), vous recevrez pendant l'année scolaire, de manière dématérialisée, d'autres lettres d'informations et diverses informations inhérentes à la scolarité de votre enfant (résultats, facturation, communication sur des dates pour des rencontres parents/professeurs, dates qui rythmeront la vie du collège ...) Afin de les consulter, **vous recevrez deux codes en début d'année scolaire** (un code pour le compte enfant et un code pour le compte famille). **Vous devrez activer les deux comptes**. Vous pouvez également consulter le site internet du collège à l'URL suivante : <https://www.collegeprivebobee.fr>

<b>Rentrée scolaire : Lundi 04 septembre 2023</b>	
<b>Classes de 6ième</b>	Rassemblement dans la cours à <b>08h30</b>
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Les cours débuteront dans l'après-midi en fonction des emplois du temps
	<b>Les élèves de 6e seront les seuls à pouvoir se restaurer le midi au self du collège</b>
<b>Classes de 5ième, 4ième, 3ième</b>	Pas d'accueil le matin. Rassemblement dans la cours à <b>13h15</b>
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Ce jour, le service de restauration du midi ne sera pas possible pour les élèves de 5e, 4e, 3e.
Fin de la journée à 16h30	
<b>Fournitures minimum à apporter le jour de la rentrée :</b>	
<b>Trousse, quelques copies, cahier de brouillon, les enveloppes timbrées, les timbres (voir le paragraphe "enveloppe et timbre" de ce courrier), la photo d'identité</b>	

MESSAGE IMPORTANT

**COVID-19**

## Il n'y a pas de protocole COVID connu à ce jour pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023.



### → PASTORALE :

La Messe de rentrée des 3 établissements Catholiques d'Yvetot et de notre Paroisse aura lieu le **dimanche 17 septembre** à l'Eglise d'Yvetot.

Si votre enfant désire faire sa **Profession de Foi**, une première réunion à l'attention des parents aura lieu à la salle de la Source (située à côté de notre collège, rue Thiers) le **jeudi 21 septembre à 20h30**.

Une sortie Pastorale avec une veillée est déjà prévue pour les élèves qui désirent faire leur Profession de Foi, du **lundi 16 octobre (départ à 08h00) au mardi 17 octobre** (horaires d'arrivée en soirée) au **Mont Saint-Michel** avec une traversée de la baie et logement en auberge.

Si votre enfant est inscrit en classe de troisième au collège Bobée à la rentrée, il lui sera proposé de se préparer à recevoir le sacrement de **Confirmation**. Avec le **Baptême et l'Eucharistie**, la Confirmation fait partie de trois sacrements de l'initiation Chrétienne, sacrements qui font de nous des Chrétiens confirmés. Une réunion à l'attention des élèves qui désirent se préparer au Sacrement de Confirmation est prévue et sera communiquée à la rentrée, à votre enfant. Les diverses dates vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondances. S'il est bien évident que la décision de faire sa Confirmation relève de la liberté du jeune ; il est sans doute bon d'en parler avec lui afin de l'aider à choisir. Nous comptons sur votre soutien et vous assurons de notre Prière.

Le mail de Mme BERLAND Véronique, adjointe en Pastorale du collège, est le :

[pastorale.bobee.yvetot@gmail.com](mailto:pastorale.bobee.yvetot@gmail.com)

### → HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT & SOUTIEN SCOLAIRE :

Les cours ont lieu chaque jour de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. Le mercredi, les 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup> à projet européen et sections sportives (Football, Equitation, Tennis) ainsi que l'ensemble des classes de 4<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> ont cours de 8h00 à 12h00.

Des études sont prévues en cas de temps libre dans la journée, **aucune autorisation de sortie ne sera donc accordée en cours de journée sauf pour une raison médicale.**

Les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> qui n'ont pas de cours le mercredi matin peuvent bénéficier d'un temps de soutien scolaire de 09h00 à 11h00 comprenant 1 heure de Mathématiques et 1 heure de Français. Ce soutien commence dès le second mercredi de septembre et jusqu'au troisième de juin.

Les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> peuvent bénéficier de soutien scolaire dès mi-novembre sur le temps de la pause méridienne. Davantage de précisions seront transmises via les prochaines lettres d'informations.

## ➔ ENTREES – SORTIES DE L'ETABLISSEMENT :

Les entrées et les sorties de l'établissement s'effectuent pour tous les élèves, 8 rue Thiers.

L'entrée rue Bellanger est uniquement réservée aux parents, professeurs et aux quelques élèves munis d'un vélo ou d'un cyclomoteur, qui pourront sous leur entière responsabilité, garer leur véhicule dans le parking situé en face du collège (côté rue Bellanger).

**Les élèves qui par nécessité doivent sortir rue Bellanger, devront, obligatoirement demander un accord à la direction du collège** (via un mot de la famille à l'attention de la direction par le biais du carnet de correspondances)

## ➔ ETUDE DU SOIR :

Les élèves peuvent être pris en charge de 16h30 à 18h00. Sorties possibles à 17h30 ou 18h00. Tout autre horaire ne peut être qu'exception. L'heure exacte de sortie de l'étude doit être indiquée par les parents sur le bulletin d'inscription. **Il est encore possible de s'inscrire en remplissant dès la rentrée un bulletin (il sera remis à l'élève lors de l'études du soir). L'étude commence dès le premier soir.**

## ➔ CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Des mails ou des lettres semblables à celle-ci seront diffusées régulièrement via le site de **Ecoledirecte**. Ils seront le lien nécessaire entre les familles et le collège et vous apporteront tous les renseignements indispensables. Vous ne pourrez pas écrire de mail aux professeurs via ecoledirecte. Le moyen de communiquer est le **carnet de correspondances**. Il doit toujours être en possession des élèves. Sur ce carnet figurent les règles de vie du collège qui rappellent à chacun ses droits mais aussi ses devoirs. Nous attacherons la plus grande importance au respect de ces règles. Vous trouverez aussi des billets d'absence, de retard, des dispenses d'EPS, les sanctions disciplinaires et des pages réservées pour la correspondance entre le collège et la famille.

***Deux codes vous seront remis au début d'année (un code pour votre enfant et un pour vous), il vous permettront de consulter le site Ecoledirecte pour connaître les résultats scolaires, le cahier de texte numérique, les lettres d'informations, les repas pris au self, ...***

**RAPPEL : Toute absence doit être signalée le jour même, dès le matin, si possible avant 9h00.**

A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

*Voir en page n°2 du carnet de correspondances que votre enfant aura à la rentrée de septembre 2023 :*

17 - En cas d'absence, le collège doit être prévenu immédiatement par téléphone. A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

Mail du bureau de la vie scolaire pour les absences : viescolaire.bobee.yvetot@gmail.com

## ➔ TELEPHONE :

Les téléphones portables éteints sont tolérés au fond du cartable de l'élève. **Ils doivent impérativement rester rangés dans le cartable de l'élève, ils ne peuvent pas être utilisés** (ni pour téléphoner, ni pour

recevoir ou envoyer des SMS, ni pour des jeux, ni pour faire des photos ...). Le téléphone du collège est mis gratuitement à la disposition des élèves, si nécessaire. Il est donc indispensable de s'interroger sur l'utilité d'un portable au collège sachant que de nombreux et parfois sérieux problèmes en découlent.

**En cas d'utilisation dans l'enceinte du collège, le téléphone sera remis au Chef d'Etablissement et seule la famille pourra venir le récupérer.**

**De plus, l'élève aura une retenue et en fonction de l'événement, un conseil d'éducation ou de discipline.**

#### **➔ ASSURANCE SCOLAIRE :**

Un contrat groupe "individuelle accident" est souscrit par le collège pour tous les élèves. Il n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins mais il permet au collège d'être en règle pour toutes les activités scolaires, voyages à l'étranger compris. Il vous laisse toute liberté de souscrire en complément et si tel est votre choix, une autre assurance scolaire. **L'assurance responsabilité civile de la famille est obligatoire.**

**ATTENTION : le collège ne peut être responsable des objets ou vêtements, abimés ou disparus.**

*Cette année encore, trop d'objets ou vêtements considérés comme disparus ou volés sont en réalité oubliés, perdus et ne sont jamais réclamés. Il est recommandé de marquer les vêtements en particulier ceux de sports. Ceux non réclamés avant le 25 août 2023 seront donner à une association caritative.*

#### **➔ MANUELS SCOLAIRES :**

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège. Une fiche intitulée « **MANUELS SCOLAIRES COLLEGE 2023/2024** » sera remise aux élèves le jour de la rentrée. Elle sera à compléter par la famille.

Il sera prélevé 40 € au titre d'une caution pour le prêt des livres pour l'année scolaire en cours. Cette caution de 40 € vous sera restituée lors du dernier prélèvement de juillet si les livres sont tous rendus et en bon état (sinon 20 € seront facturés, par livres non rendus ou détériorés).



Les familles pourront après la rentrée scolaire, sur la base des références des livres prêtés par le collège (voir la fiche « manuels scolaires 2023/2024 ») que votre enfant recevra à la rentrée, acheter une version dématérialisée (sur une démarche individuelle et pour un coût supporté par la famille) via (par exemple) le site « Editeurs d'éducation » (NB : un lien vers ce site est disponible en bas de la page d'accueil du site internet du collège Bobée)

#### **➔ DEMANDES DE BOURSES :**

⇒ Les **demandes de bourses** pour l'année scolaire 2023/2024 devront être effectuées, dans la semaine du lundi 11 septembre 2023. Les informations inhérentes à cette demande vous seront communiquées dans la semaine de la rentrée. Attention, le délai de retour des demandes sera très court.

Pour les demandes de bourses, notre secrétariat pourra vous accompagner : retrait d'un dossier de demande ...

⇒ Pour une **demande d'aide à la restauration** (ACRI), la démarche ne peut pas être effectuée par le collège. Vous devez vous référer à l'infographie ci-contre pour faire personnellement votre demande en ligne.

Le Département de la Seine-Maritime toujours à vos côtés

# C'EST REPARTI !



> **ACRI**  
**AIDE AUX COLLÉGIENS POUR LA RESTAURATION ET L'INTERNAT**

Comptabilité Médiane - Ligue de la Seine-Maritime - 07 20 20 20 20

(<https://www.seinemaritime.fr/> → Services en ligne → Aide aux collégiens pour la restauration et l'internat) muni de votre attestation de paiement de la CAF du mois d'août



→ Visionnez le tutoriel de saisie disponible sur [seinemaritime.fr](https://www.seinemaritime.fr/) dès la rentrée scolaire.

Pour vous faire accompagner, contactez le **0800 000 127** du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h (numéro gratuit).



## ➔ RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION FAMILIALE :

Sont considérés comme demi-pensionnaires les élèves qui prennent leur repas toute la semaine.

Il est toutefois possible d'accepter comme demi-pensionnaires des élèves qui ne mangeraient que 3 jours, 2 jours, et même 1 jour par semaine à condition que ces jours soient fixes et précisés par écrit.

**Toute absence devra être signalée la veille sur le carnet de correspondances (sauf événement exceptionnel) et ne sera acceptée que pour des raisons familiales.** Le prix du repas à la rentrée 2023 sera de **5,97 €**.

L'élève sera en possession d'un badge qui permettra le passage au self et le pointage des présents, prix : **5 €**.

**Les élèves devront être attentifs à leur badge. Si l'élève abîme son badge (code barre rayé, photo de l'élève abîmée, carte découpée même qu'en partie ...) ou en cas de perte de celui-ci, la famille devra acheter un nouveau badge au même prix afin de le renouveler.**

Tous les chèques sont à libeller à **O.G.E.C collège BOBEE**

**Remarque :** Un élève externe peut également manger exceptionnellement à la cantine s'il nous avertit le matin. Sinon, aucun accueil ne peut être assuré pour les externes de 12h00 à 13h15.

**En raison du changement de notre système informatique du service restauration, nous rappelons que les familles n'ont pas à se déplacer au collège au mois d'août pour acheter la carte cantine et régler d'avance les repas.**

Au 06 septembre, un acompte de 50 € vous sera demandé pour la contribution familiale quel que soit le taux A, B ou C choisi. Il sera prélevé automatiquement si vous avez choisi ce mode de règlement (voir page suivante) ; sinon vous devrez nous adresser ce montant par chèque à la même date.

Vous recevrez ensuite fin septembre un échéancier. A partir de cet échéancier et de la facture correspondante pour la contribution familiale, il vous sera demandé le montant que vous avez indiqué en haut de cette page A, B ou C, avec les frais de photocopies, du service du centre de psychopédagogie, de l'achat des livres de Catéchèse et du badge cantine uniquement pour les nouveaux élèves de 6<sup>ème</sup>, éventuellement l'étude du soir, des livrets pédagogiques, et la cotisation pour l'APEL. Il sera aussi prélevé 40 € au titre d'une caution pour le prêt des livres pour l'année scolaire en cours. Cette caution de 40 € vous sera restituée lors du dernier prélèvement de juillet si les livres sont tous rendus et en bon état (sinon 20 € seront facturés, par livres non rendus ou détériorés). La contribution familiale sera prélevée au 06 de chaque mois. Il en sera de même pour les frais inhérents à la restauration du midi.

Vous pourrez connaître exactement le montant dû pour la restauration en consultant l'onglet « Situation financière » du site Ecole directe « compte Parents » (site pour consulter les notes, les lettres d'informations aux familles, les mails que l'établissement vous adresse, les factures ...).

Si votre enfant perd son badge de cantine en cours d'année, il pourra en acheter un autre directement au bureau de la comptabilité au tarif de 5 €.

Si vous choisissez le règlement mensuel par chèque, vous devrez nous adresser, aux dates d'échéances prévues, deux chèques distincts (un pour la contribution familiale et un pour la restauration collective). *L'échéancier sera adressé de manière dématérialisée via le site de Ecole directe. Vous recevrez un mail pour vous en informer.*

**➔ ENVELOPPE/TIMBRE :      à apporter le jour de la rentrée**

**Veillez affranchir les enveloppes demandées (voir le document intitulé « liste de fournitures » - au besoin : vous pouvez de nouveau avoir cette liste via notre site internet, à droite de la page d'accueil dans la zone intitulée « documents ») pour le jour de la rentrée au tarif suivant :** 1 enveloppe timbrée (16x23) affranchie avec deux timbres et portant la mention LETTRE ; + 2 enveloppes ordinaires affranchies avec 1 timbre. Les 3 enveloppes doivent porter l'adresse des parents.

+ 3 timbres + 1 photo d'identité

## Si parents séparés prévoir un 2<sup>ème</sup> jeu d'enveloppes avec adresse du parent concerné

### ➔ Sortie pédagogique et voyage scolaire :

Des voyages à l'étranger peuvent être organisés. Parfois, ils sont tôt dans l'année. Pensez à vérifier la validité de la carte d'identité de votre enfant avant la rentrée mais aussi son passeport.

### ➔ Transports scolaires :

Vous devez effectuer la demande pour le transport scolaire sur le site [NOMAD.NORMANDIE.FR](https://www.normandie.fr/nomad)

<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>

Attention, l'inscription doit être effective avant fin juillet.



## CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES 2023 – 2024

Les périodes d'interruption de classes sont fixées comme suit (Académie de Rouen – Zone B)		
Vacances de la Toussaint	Du vendredi 20 octobre 2023 – après la classe	Au lundi 06 novembre 2023 – au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 22 décembre 2023 – après la classe	Au lundi 08 janvier 2024 – au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 23 février 2024 – après la classe	Au lundi 11 mars 2024 – au matin
Vacances de Pâques	Du vendredi 19 avril 2024 – après la classe	Au lundi 06 mai 2024 – au matin
Vacances d'été	Le vendredi 05 juillet 2024	
Jours fériés hors périodes de vacances scolaires		
Mort pour la Patrie	Samedi 11 novembre 2023	
Lundi de Pâques	Lundi 01 <sup>er</sup> avril 2024	
Fête du travail	Mercredi 01 <sup>er</sup> mai 2024	
Victoire 1945	Mercredi 08 mai 2024	
Ascension	Jeudi 09 mai 2024 / <b>Nous ferons le Pont de l'Ascension = reprise le lundi 13 mai au matin</b>	
Lundi de Pentecôte	Le lundi 20 mai 2024	

### Remarque à l'attention des élèves qui seront en classe de 3<sup>e</sup> en septembre 2023 :

La semaine de stage (séquence d'observation en entreprise) se déroulera du lundi 05 au vendredi 09 février 2024. Un dossier explicatif avec la convention ... sera remis à chaque élève après une séance d'explications sur la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre 2023.

M. Olivier CHAPUT, Directeur du collège Bobée

N'hésitez pas à consulter notre site internet :

<https://www.collegeprivebobee.fr/>